

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 42

Artikel: Deux rapports très attendus
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre référendum : les résultats

Questions	Nombre de points	Nombre de 10	Nombre de 1	Rang pour les lecteurs	Rang pour 9 collaborateurs de D.P.
Création d'un hebdomadaire syndical romand unique	773	20	12	4	2
Investissements dans la recherche pédagogique	772	9	6	5	7
Politique d'assimilation des travailleurs étrangers	662	8	9	6	5
Révision de l'A.I.	650	5	4	7	9
Aide des cantons confédérés au Jura autonome	556	18	43	10	6
Révision de la fiscalité des personnes morales, notamment des holdings	824	15	8	2	4
Mise en place des instruments d'une planification	867	35	17	1	1
Fonds d'investissement syndical	818	12	6	3	3
Congé-éducation	649	2	7	8	10
Maison de la culture	591	6	18	9	8

Ce référendum était pour nous une expérience. Ça donnerait ce que ça donnerait. Mais nous le disions avec quelque inquiétude. Les faiblesses de l'exercice ne nous échappaient pas. D'abord cette liste était fort limitative. Ce n'était pas « un plan pour la Suisse ». Nous n'y avions pas fait figurer le développement des Universités ou la recherche scientifique qui pourtant nous tiennent à cœur. Nous avions choisi surtout les idées qui nous étaient propres, défendues dans D.P. Et puis, nous savions qu'un classement par points de 10 à 1 risquait, aux yeux de quelques-uns, de sentir son pédant. Ou encore, les questions étaient d'inégale importance ; certaines en impliquaient d'autres ; un plan suppose une politique envers les travailleurs étrangers, par exemple. Voilà pour les imperfections. Mais l'expérience a été fort instructive.

La participation

Nous avons reçu 130 réponses. Si l'on songe que nous n'avons consacré qu'une colonne d'un seul numéro pour lancer ce référendum, que le délai de réponse était bref, c'est une très bonne participation. Répartition géographique : Vaud 79, Genève 14, Neuchâtel 14, Suisse allemande 15 (dont 5 à Zurich et 5 à Berne), Fribourg 3, Valais 2, Jura 2, étranger 1. 110 hommes, 20 femmes.

Les âges : moins de 20 ans : 2 ; de 20 à 30 : 22 ; de 30 à 40 : 41 ; de 40 à 50 : 30 ; de 50 à 60 : 11 ; plus de 60 : 14 (sans indication : 10).

Large éventail professionnel ; mais les trois quarts des participants appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler les cadres.

Est-ce un moyen d'expression ?

Si les gens en place et en vue, les magistrats par exemple, se sont gardés de répondre : prudence ou suroccupation, beaucoup de lecteurs l'ont fait avec un visible plaisir. La démocratie directe ne nous demande jamais que de ratifier ; elle exige le oui ou le non ; elle ne nous demande jamais d'exprimer des projets ou d'établir des choix. Aussi le citoyen est-il dans l'impossibilité de faire connaître ses préférences, si ce n'est par l'intermédiaire épaisseur de l'appareil d'associations diverses.

Or il serait indispensable de pouvoir mesurer périodiquement la force numérique de certaines idées.

Cette modeste expérience nous a convaincus qu'il faudrait organiser une démocratie directe de la consultation qui serait fort différente de la démocratie directe de ratification que nous connaissons.

Quelques remarques

Un choix significatif, et il fut pour nous une surprise, c'est celui du tiers de tête : la planification, le régime fiscal des personnes morales, le fonds d'investissement syndical. Et pourtant les participants ne sont pas, visiblement, des économistes. Mais la conviction s'impose que les efforts politiques actuels seront vaincus sans une emprise sur l'économie.

Autre surprise, le succès de l'hebdomadaire syndical. Après la planification, c'est l'idée qui attire le plus de 10. Pour le 15 % des participants, c'est même le problème n° 1.

La question jurassienne est celle qui divise le plus. Le 47 % des participants répond de manière extrême : soit 10, soit 1. C'est la question qui attire le plus de 1 (le 1/3 des participants), mais elle est aussi une de celles qui reçoivent le plus grand nombre de 10.

Enfin, bien visiblement, les sujets culturels qui ferment la marche aux 8^e et 9^e rangs ne soulèvent aucune hostilité : tout simplement ils sont jugés moins essentiels.

Les suggestions complémentaires de nos lecteurs sont elles aussi fort intéressantes. Nous les analyserons dans notre prochain numéro.

ouverte. Qui triomphera, du journal de famille zurichois, style « Feuille d'Avis de Lausanne », et de la feuille spécialisée dans les gros titres et les scandales ?

Nous donnons « Blick » gagnant, à coup sûr. C'est le seul journal dont la formule soit adaptée à une diffusion intercantonale. « Blick », qu'on voulait exclure de l'enceinte de l'Exposition nationale, premier journal suisse !

Deux rapports très attendus

La commission fédérale chargée de lutter contre les abus des cartels a étudié trois sujets, poussant l'enquête avec vivacité, selon la méthode des hearings qu'utilisent les commissions américaines (on se souvient du rapport Kefauver sur les prix des médicaments) appliquant la législation anticartel. Ces trois sujets sont la formation des prix : dans le commerce de la bière, dans la construction, dans les commerces pharmaceutiques. Les deux premiers rapports (bière et construction) sont prêts. On attend avec impatience qu'ils tombent dans le domaine public.

Réforme pénitentiaire

Documentaire passionnant que celui présenté par la Télévision romande, jeudi passé, sur le système pénitentiaire romand. Des visages poignants tel que celui de ce réclusionnaire, condamné à vie pour meurtre et torturé physiquement, moralement, par ces murs et ces barreaux qui l'étouffent. Ou la vision du cachot dans lequel le condamné avait passé, au total, six mois !

Un concordat intercantonal romand permettra d'améliorer les conditions de détention et de rééducation des détenus. Il prévoit notamment la création de maison d'éducation au travail et la séparation des récidivistes, qui ont déjà subi des condamnations, et des délinquants primaires, qui n'ont encore jamais été condamnés et sur lesquels l'influence des vieux chevaux de retour est souvent si néfaste. M. Guisan, chef du Département vaudois de justice et police, a souligné que ces réformes étaient prévues par le projet de révision du Code pénal suisse. En fait, le code du 21 décembre 1937, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1942, obligeait déjà les cantons à créer de tels établissements et il ordonnait à cet effet un délai de vingt ans (art. 382 et suivants), délai que pratiquement aucun d'entre eux n'a respecté et qui a, dès lors, été prolongé au 31 décembre 1966 au plus tard.

Mais ce concordat devra encore, pour entrer en vigueur, être ratifié par les Parlements cantonaux. Les mesures de rééducation des détenus entraîneront de nouvelles dépenses. Aussi, au 31 décembre 1966, rien ne sera prêt, soyons-en sûrs. Un nouveau délai sera accordé. Aucun groupe de pression ne veut prendre cette cause en main. La rééducation et la dignité humaine peuvent attendre, sans troubler notre bonne conscience pharisienne.

Hélas, c'est chez nos voisins

Simultanément, la France et l'Allemagne révisent les lois qui définissent la présentation des bilans des sociétés.

La loi allemande rend obligatoire une tenue des comptes qui, chez nous, n'est le fait que de l'exception Landis et Gyr, c'est-à-dire une comptabilité qui renseigne exactement sur la marche de l'entreprise. L'utilisation des bénéfices est également définie. La nouvelle loi tend notamment à restreindre la création de réserves **latentes** et à faciliter les affectations aux réserves **ouvertes**. Non seulement l'information des actionnaires y gagnera beaucoup, mais la clarté fiscale aussi.

Mais c'est en Allemagne...

A nos lecteurs

L'expédition des numéros 40 et 41 a été perturbée pour quelques-uns de nos lecteurs, les nouveaux abonnés et ceux qui, récemment, changèrent d'adresse ; pour la deuxième fois, la maison qui nous livre les plaques-adiresses n'a pas respecté les délais, de loin pas. Nous nous excusons infiniment auprès de ceux qui ont cru à une défaillance de notre administration. Désormais, l'adressage est en ordre ; si quelque mauvais acheminement subsiste, nous vous serions reconnaissants de nous le signaler.

La propagande en faveur de D.P. par nos lecteurs eux-mêmes s'intensifie. Plusieurs ont saisi le prétexte de notre référendum pour nous envoyer plusieurs « adresses utiles ». Merci. Nous avons été fort sensibles aussi aux encouragements reçus à la même occasion.

Les rappels pour les abonnements échus seront envoyés prochainement, avec un bulletin de versement. Malgré l'augmentation de toutes choses, notre prix d'abonnement reste inchangé : 12 francs. Pas de hausse en deux ans. Nous ne prétendons, on le sait, à aucun bénéfice. Nous préférons améliorer nos ressources par une plus large diffusion plutôt que par des abonnements renchériss. Avec la demande de renouvellement, nous offrirons à nos lecteurs la possibilité de renforcer l'audience de « Domaine Public ». Nul doute qu'ils y feront bon accueil.

Pour la première place

Le quotidien « Blick », dont le premier numéro a paru en octobre 1959, annonçait récemment à ses 150 000 lecteurs qu'il aurait bientôt le plus fort tirage de la presse suisse. Le détenteur actuel de ce rang d'honneur, le « Tagesanzeiger » de Zurich (tirage supérieur à 167 000 exemplaires), ne semble pas désireux de se laisser détrôner et a lancé une campagne publicitaire pour accroître sa diffusion. La lutte est